



**13ème vide-grenier du quartier de l'Ursine**  
**CHAVILLE-VÉLIZY BAS**  
**Dimanche 19 mai 2019**  
**de 10h à 18h**  
**rue Albert Perdreaux**



## Fiche d'inscription

Vous êtes intéressé(e) par le vide-grenier du quartier de l'Ursine, qui est organisé par votre **Assemblée de quartier**.

Cette manifestation, **interdite aux professionnels**, est réservée aux habitants du quartier de l'Ursine :

**La Participation est gratuite et se fait obligatoirement sur inscription.** Pour vous inscrire, il vous est nécessaire de remplir le présent document, disponible aussi sur le site Quartier Ursine, <https://sites.google.com/site/quartierursine> et de prendre connaissance du règlement, qui se trouve au verso de cette fiche



Participation des habitants de Vélizy bas. **Inscription auprès de l'accueil de l'hôtel de ville de Vélizy - Villacoublay**

## TROC VERT URSINE

Le Troc vert Ursine, c'est un lieu d'échanges donnant-donnant et de dialogue autour du jardin. N'hésitez pas pendant **le vide grenier** à apporter au stand de l'assemblée de quartier devant la poste des plants à échanger : boutures, plantes rempotées, légumes, graines.

✂-----

Pour vous inscrire, il vous est nécessaire de remplir le présent document et de prendre connaissance du règlement, qui se trouve au verso de cette fiche.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tel : ..... Courriel : .....

**J'ai pris connaissance du règlement et l'approuve sans restriction.**

Le : ..... Signature :

Ce coupon d'inscription avec votre justificatif de domicile sont à déposer **avant le 6 mai** dans les boîtes aux lettres suivantes :

M. REMOND Michel 2 rue d'Ursine	M. GUERIN 33 rue de Jouy (magasin Photographe)
Mme FRESCO 11 rue Jean Jaurès	M. Alain OLIVIER 30 bis Bd de la libération

## Règlement

La manifestation est organisée par l'Assemblée du quartier de l'Ursine, qui est aidée dans ce sens par les services de la Ville de Chaville.

La rue Albert Perdreaux du n° 35 au n° 83 sera affectée à la manifestation et sera piétonne toute la journée. Il a été décidé de regrouper les exposants des deux villes CHAVILLE et VÉLIZY bas pour assurer la sécurité de tous durant la manifestation.

Les exposants devront obligatoirement être inscrits au préalable et seront riverains du quartier de l'Ursine, qui inclut les rues mentionnées sur le site internet :

<https://sites.google.com/site/quartierursine/>

Les exposants professionnels sont interdits. Chaque exposant s'engage à ne vendre que des objets d'occasion.

Les Chavillois s'installeront sur la rue Albert Perdreaux coté Chaville. A noter que les riverains de la rue Albert Perdreaux-coté Chaville sont prioritaires sur les emplacements devant leur domicile, et ce, pour des raisons pratiques.

L'attribution des places se fera selon l'ordre d'arrivée des fiches d'inscriptions avec le justificatif de domicile. Le nombre de stands étant limité, une liste d'attente sera établie.

Chaque exposant disposera de 2,70 mètres linéaires. Le numéro d'emplacement vous sera communiqué par mail. Il sera inscrit sur la chaussée et délimité par deux traits peints, comme ceux-ci : **I C1 I** , **I C2 I** , etc.

Pour le bon déroulement de la manifestation aucune voiture ne sera autorisée à stationner sur la zone du vide-grenier.

**Les exposants, ainsi que leurs éventuels véhicules pourront accéder au site dit « Entrée » par les rues Albert Perdreaux et Janneton (côté étang d'Ursine) entre 7h30 et 9h00, la sortie des véhicules se fera par la rue Jules Ferry, et par les rues Albert Perdreaux et Jean Jaurès (côté groupe scolaire Jean Macé).**

**La dépose d'objets est limitée à un quart d'heure.** Chaque véhicule devra être évacué au plus tard à 9h00.

**L'assemblée du quartier de l'Ursine et la Municipalité déclinent toute responsabilité quant aux dégradations éventuelles (vol, casse, perte, accidents ...).**

**Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement dans l'état de propreté où ils l'ont trouvé.**

✂-----